

# ENSEMBLE, POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DES JEUNES !

Les projets pédagogiques particuliers, les activités parascolaires et les cours à option contribuent à la persévérance et à la réussite scolaires des jeunes. Nous devons, plus que jamais, poursuivre collectivement nos efforts pour faire reculer le virus et offrir aux jeunes des conditions propices à leur épanouissement.

Ces nouvelles balises sont établies en fonction du système d'alertes régionales et d'intervention graduelle publié par la santé publique, pour que les jeunes puissent maintenir leur motivation, adopter et maintenir de saines habitudes de vie, découvrir de nouvelles passions et bien plus encore.

Ce plan s'appuie sur trois prémisses importantes :

- réduire les risques d'éclosion;
- faciliter les enquêtes épidémiologiques lorsque des cas de COVID-19 se déclarent;
- et minimiser les fermetures complètes d'écoles.

Palier d'alerte régional en vigueur	PALIER 1	PALIER 2	PALIER 3	PALIER 4
Impacts sur le réseau de l'éducation	Implique que la situation est maîtrisée	Implique des cas dans certains milieux, entraînant la fermeture de certains groupes-classes	Implique des éclosions localisées mais assez présentes pouvant générer par exemple la fermeture de plusieurs classes dans une école	Implique des éclosions importantes dans une région donnée, pouvant générer par exemple la fermeture complète d'une ou de plusieurs écoles situées dans la région
<b>Groupes-classes stables</b>	Présence en classe dans le groupe-classe stable			<b>Services éducatifs offerts à distance</b> selon les seuils minimaux
<b>Projets pédagogiques particuliers</b>	Possibilité pour l'élève d'appartenir à <b>deux groupes stables supplémentaires</b> <sup>1</sup> parmi les choix suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupe stable pour projet pédagogique particulier</li> <li>• Groupe stable pour activité parascolaire</li> </ul>		Projets pédagogiques particuliers permis à l'intérieur du groupe-classe stable uniquement	<b>Services éducatifs offerts à distance</b> selon les seuils minimaux
<b>Parascolaire</b>			Parascolaire permis à l'intérieur du groupe-classe stable uniquement	Parascolaire suspendu
<b>Cours à option</b> <sup>2</sup>	Groupes stables supplémentaires pour les cours à option <sup>2</sup>			<b>Services éducatifs offerts à distance</b> selon les seuils minimaux
<b>Services de garde</b>	Élèves regroupés selon leur groupe-classe dans la mesure du possible, mais d'autres regroupements sont exceptionnellement permis, s'ils sont stables.			Services de garde d'urgence pour les corps d'emploi visés
<b>Services professionnels</b>	Possibilité de former des sous-groupes pour donner des services professionnels, <b>avec mesures de distanciation</b>			Certains services professionnels possibles à distance

<sup>1</sup> Les groupes doivent être les mêmes à chaque semaine, mais il serait possible de les modifier après les vacances des fêtes, car les élèves n'auront pas de contacts entre eux pendant 14 jours.  
<sup>2</sup> Les cours à option préalables aux programmes d'études collégiales doivent être offerts en priorité en présence ou à distance.

# LA SÉCURITÉ AVANT TOUT

## Il est recommandé de :

- Favoriser la pratique des activités à l'extérieur, si possible.
- Limiter le partage d'équipement (sportif ou autre).
- Nettoyer et désinfecter l'équipement utilisé, les locaux et salles de pratique et d'entraînement (y compris le sol) entre chaque groupe. Voir les spécificités pour les bassins aquatiques.
- Pour les sports d'équipe de groupe, favoriser une rotation des joueurs sur le terrain avec les joueurs sur le banc.
- Si possible, utiliser un appareil d'amplification de la voix pour l'entraîneur, l'enseignant ou l'accompagnateur pour favoriser la distanciation physique. Des repères physiques indiquant la distance à respecter peuvent également être installés au sol ou aux murs.
- Désinfecter les équipements partagés « fixes » entre leurs utilisations par des groupes différents.
- Éviter les contacts physiques qui ne sont pas nécessaires à la pratique de l'activité.

## Il est obligatoire de :

- Voir à ce qu'un questionnaire sur la présence de symptômes soit rempli par les joueurs et le personnel accompagnateur (entraîneurs, équipe médicale, etc.) avant chaque match ou chaque entraînement.
- Veiller à ce que le nombre de membres du personnel accompagnateur (enseignants, surveillants, entraîneurs, équipe médicale, etc.) soit limité et à ce que ceux-ci demeurent les mêmes tout au long de l'année scolaire.
- Porter des équipements de protection individuelle adaptés au risque (masque de procédure et protection oculaire [lunettes de protection ou visière recouvrant le visage jusqu'au menton]), pour le personnel qui exécute une tâche nécessitant d'être à moins de 2 mètres d'une autre personne en l'absence de barrières physiques.

## Un élève ne peut participer :

- S'il présente des symptômes de la COVID-19;
  - Pour déterminer si votre enfant peut participer, consultez [l'outil d'autoévaluation](#). Suivez les directives pour savoir si votre enfant doit être testé ou s'il peut retourner dans son milieu scolaire.
- S'il doit s'isoler à la maison après un diagnostic positif de COVID-19, s'il est en contact avec des personnes à risque modéré ou élevé ou s'il a reçu comme consigne de se placer en quarantaine après un retour d'un séjour hors Canada.

## On continue de respecter les mesures sanitaires

Les élèves participant à des projets pédagogiques particuliers ou à des activités parascolaires devront observer les mêmes mesures que celles en vigueur à l'école :

- [Port du couvre-visage](#);
- Lavage des mains fréquents;
- Hygiène respiratoire;
- Déplacements selon les modalités en vigueur.

## Pour plus de détails

[QUÉBEC.CA/RENTREE](https://quebec.ca/rentrée)